

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 Juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf, M Pascal **LEFEBVRE** pouvoir à M. Philippe **ANDRÉ**, M. Julien **MOURET** pouvoir à Mme Martine **BREART** et Mme Virginie **LECOINTE** membres excusés.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie **LEJEUNE** pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 17 juin 2022. Il est évoqué que quelques rectifications seront apportées et des précisions seront émises. Le compte-rendu de la réunion de la séance du 17 juin 2022 sera soumis à l'approbation après rectification lors de la prochaine séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point ressources humaines « contrat Parcours Emploi Compétence » et un autre point investissement concernant la voirie. Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour ces deux points.

### **Point Investissement : éclairage des vitraux de l'église et construction d'une voirie d'accès au dépôt déchets verts**

**Travaux d'éclairage des vitraux de l'église** : M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'éclairage des vitraux de l'église. Il précise avoir reçu des devis pour la réalisation de ces travaux.

M. le Maire donne lecture des devis de l'entreprise FK Blaind et de l'entreprise MPG ELEC en détaillant leur composition et en comparant les tarifs appliqués. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise MPG ELEC pour un montant de 5 177,41 € HT soit 6 212,89 € TTC avec en option l'horloge automatique.

Concernant l'église M. le Maire évoque qu'une vitre a été cassée au niveau de la porte d'entrée de l'église et qu'un dépôt de plainte en date du 25 juillet ainsi qu'une déclaration de sinistre en date du 27 juillet auprès des assurances a été faite et que l'assurance prend en charge les travaux de remplacement de la vitre.

M. Philippe **ANDRÉ** regrette que les membres de la commission travaux n'aient pas été associés à cette démarche.

**Travaux de voirie :** M. le Maire explique au Conseil Municipal que le chemin d'accès au dépôt de déchets verts de la commune nécessite des travaux de réfection et présente à cet effet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise STAG.

Le devis produit par l'entreprise STAG LHOTELLIER est d'un montant de 13 117,50 € HT soit 15 741,00 € TTC.

Au regard de la nécessité de réfection et du devis produit, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de valider le devis.

Par ailleurs, il est acté qu'il sera demandé un devis complémentaire pour la réalisation d'un enduit de protection gravillonné bicouche pour la plateforme voisine où se situent les containers. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis complémentaire qui sera adressé par l'entreprise STAG LHOTELLIER pour la création d'une voirie d'accès au dépôt de déchets verts.

### **Demande de fonds de concours « Soutien Local aux communes » de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot**

M. le Maire évoque la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot au titre du Fonds de Soutien Local aux communes 2021-2023 pour les travaux d'éclairage des vitraux de l'église et les travaux de création de voirie.

Il précise qu'il convient de solliciter le Président de la Communauté de Communes, de présenter le projet par note explicative accompagnée du devis correspondant ainsi que le plan de financement et le calendrier prévisionnel afin de prétendre une prise en charge maximum à hauteur de 50% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le Fonds de Soutien Local aux communes 2021-2023.

### **Achat débroussailleuse**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recourir à l'achat d'une débroussailleuse supplémentaire pour le service technique communal.

Il présente le devis des établissements DEBOFFE d'un montant de 900 € HT soit 1 080 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis ainsi présenté.

## Achat brasero

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la possibilité d'acquérir un brasero, modèle de barbecue de diamètre 100 avec foyer central et grille pour cuisson. Il précise que cet équipement permet la cuisson pour un maximum de 90 personnes et pourrait faire sa première utilité lors de l'inauguration des travaux de l'église et qu'il pourrait par ailleurs être loué ou prêté aux habitants de la commune et aux associations pour les évènements.

M. le Maire donne lecture des devis et propose de retenir le devis pour le brasero 100 centimètres pour un montant HT de 1758,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas investir dans cet équipement à **8 voix contre** (M. Thierry CRAMPON, M. Philippe ANDRE, M Pascal LEFEBVRE, Mme Martine BRÉART, Mme Paule CLIQUET, M Didier FOLLET, M Julien MOURET, M René FIERS) - **5 voix** pour (M Christophe BUISSET, M Dominique MILLE, Mme Annie LEJEUNE, M Daniel VALVEKENS, Mme Laëtitia CHABÉ).

## Décision Modificative n° 2 au Budget 2022

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient pour les travaux d'investissement évoqués préalablement de prendre une décision modificative au Budget 2022 et laisse la parole à M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales.

M. Dominique MILLE précise qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager de nouvelles dépenses d'investissement notamment, les travaux de création de voirie d'accès au dépôt de déchets verts, de l'éclairage des vitraux de l'église ainsi que de l'achat d'une débroussailleuse pour les services techniques.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative au budget primitif 2022 comme suit :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
021	Virement de la section de fonctionnement	27 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 500,00</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
21318	Travaux d'éclairage des vitraux sur l'église	6 300,00
2151	Création d'une voirie d'accès au point de déchets verts	20 000,00
2158	Achat d'une débroussailleuse	1 200,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 500,00</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
615228	Entretien autres bâtiments	-7 500,00
615231	Entretien de voirie	- 20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	+ 27 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

#### **Ressources Humaines : Contrat Parcours Emploi Compétence**

M. le Maire expose au Conseil Municipal s'être vu contraint de convoquer de nouveau l'agent Théo LEMAIRE actuellement en contrat Parcours Emploi Compétences depuis le 07/09/2021 par lettre recommandée en date du 27 juillet 2022 à un entretien préalable au licenciement pour le mardi 02 août 2022. Il précise les faits :

- Absence de M. Théo LEMAIRE non justifiée à compter du mercredi 15 juin 2022.
- Envoi d'un courrier recommandé avec AR en date du 22 juin « mise en demeure pour abandon de poste » et demande de justificatifs en cas d'absence pour maladie.
- Convocation à un entretien préalable au licenciement pour le 18 juillet 2022.
- Suite à l'entretien, décision de M. Théo LEMAIRE de reprendre avec assiduité son poste dès le lundi 18 juillet 2022.
- le 20 juillet 2022, dépôt d'un arrêt de travail initial du 30 juin 2022 au 08 juillet 2022.
- De nouveau Absence de M. Théo LEMAIRE à compter du 25 juillet 2022 non justifiée.
- Envoi d'un courrier recommandé avec AR en date du 27 juillet 2022 « convocation à un entretien préalable au licenciement ».

Devant ces faits évoqués et devant la nécessité de travail d'entretien des espaces verts et bâtiments au sein de la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à la création d'un nouveau contrat Parcours Emploi Compétences.

Il précise que depuis le 18 juillet M. Jordan LENFANT est mis à disposition gratuitement pour immersion professionnelle au sein de la commune et aux espaces verts. Il précise par ailleurs que cette personne est éligible au contrat Parcours Emploi Compétences et que ce contrat peut être pris en charge à hauteur de 50% par l'Etat.

M. le Maire expose le coût mensuel pour l'employeur pour 20 h/35<sup>ème</sup> : 876,11 € et pour 30 h/35<sup>ème</sup> : 1314,27 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'employé technique polyvalent, non titulaire, à temps non complet, à raison de 21/35<sup>ème</sup>

Décide, à l'unanimité, de créer un poste d'employé technique polyvalent, non titulaire, à temps non complet, à raison de 25/35<sup>ème</sup> dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétences », qui devra être pourvu à partir du 1<sup>er</sup> août 2022.

### **Questions diverses :**

**Manifestation :** M. le Maire donne lecture de la lettre de l'abbé Emmanuel Koné qui demande l'autorisation préalable d'une manifestation sur la voie publique de la commune le dimanche 11 septembre 2022 de 15h à 16h pour la procession à Notre Dame de Brebières. Le Conseil Municipal prend acte du déroulement de cette manifestation.

M. le Maire évoqué par ailleurs, le fait de prendre attache auprès de Mgr Gérard Le Stang qui sera présent lors de cette manifestation afin de lui demander de bien vouloir effectuer la bénédiction et inauguration des travaux réalisés à l'église.

M. le Maire indique que les courses du Coquelicot se dérouleront aussi le dimanche 11 septembre 2022.

**Entretien fossés :** M. le Maire évoque la nécessité d'entretien du fossé rue du Bois afin de broyer les herbes et limiter la prolifération des nuisibles.

**Distribution informations :** M. Philippe ANDRÉ s'étonne que des distributions d'informations aient été effectuées dans la commune durant plusieurs jours d'une même semaine alors que la décision avait été prise de faire distribuer celles-ci par l'employé communal dans la mesure du possible, le vendredi. M. le Maire lui précise que les informations distribuées d'autres jours que le vendredi l'ont été à l'initiative des membres des associations locales et non de la commune.

**Boîte à livres :** M. Philippe ANDRE présente l'exemple de création de boîte à livres réalisée par la commune voisine de La Boisselle. Il souhaiterait que l'employé communal réalise une boîte à livres similaire pour Aveluy. M. le Maire répond qu'il est prêt à autoriser l'achat des matériaux nécessaires si des bénévoles se manifestent.

**Paniers gourmands :** M. Philippe ANDRE indique que certains administrés sont étonnés de ne pas avoir reçu le panier gourmand offert aux absents du repas des aînés. M. Thierry CRAMPON lui répond que ce présent a été offert comme chaque année aux personnes qui ont pris le soin de répondre (négativement) à l'invitation faite par la commune.

**Conseil d'école :** M. Thierry CRAMPON évoque le compte rendu du Conseil d'école ainsi que la liste des travaux soumis par la directrice. Les divers travaux seront réalisés selon la mesure du possible.

Il est évoqué une nouvelle fois la présence d'un véhicule stationné sur le trottoir de la Grande rue sans apposition d'assurance et de contrôle technique ; M. le Maire indique qu'un courrier recommandé sera adressé à l'intéressé afin qu'il retire son véhicule devenu épave.

**Fête du village :** M. Thierry CRAMPON, Maire adjoint délégué aux fêtes et cérémonies dresse le bilan très positif de la fête locale qui s'est déroulée le week-end des 23,24 et 25 juillet.

- 37 exposants présents pour la réderie (3 désistements)

- 79 Repas servis

- Vif succès de la structure gonflable

- A noter que la distribution gratuite des tickets aux enfants de la commune, le lundi n'a pas rencontré un gros succès. Le nombre de bénéficiaires est en forte baisse.

**Travaux d'accès PMR Mairie :** M. Dominique MILLE indique qu'un architecte du CAUE de la Somme est venu étudier les possibilités de travaux et de mise en conformité d'accès aux personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie. Un prochain rendez-vous est prévu le mardi 02 août afin de faire le point sur les propositions évoquées

**Remerciement :** M. le Maire tient à adresser tous les remerciements de la commune à Mme Virginie LECOINTE, présidente d'ALFA et qui effectuait son « baptême du feu » dans l'organisation du repas de la fête locale. Il associe à ces remerciements les membres du Conseil Municipal ainsi que les membres d'ALFA qui ont participé au succès de cet évènement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.**